

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le trois octobre deux mil seize.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : François COLLADO, Arlette COMPAN, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Isabelle DARJ, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Jean-Marie LAZO, Hervé PÉPIN, Françoise PROUST, Audrey ROUFFIAC, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : France BARBARA, Jean-Pierre PAULHE, Emmanuelle ROYER

Nombre de présents : 16

Date de convocation : 3 octobre 2016

Secrétaire de séance : Françoise PROUST

| | | |
|----------------------|---------------|--------------|
| Nombres de membres : | | |
| En exercice : 19 | Présents : 16 | Votants : 16 |

04 01 2016 : Choix des entreprises pour la restauration du Beffroi de l'église Saint Barthélémy :

La commission d'appel choisi de retenir les entreprises suivantes pour la restauration de la façade est, de la salle des cloches et des bases des 2 piles du porche de l'église Saint Barthélémy :

- Maçonnerie et pierres de taille – lot 1 : Entreprise CHEVRIN GELY pour un montant de 47 207,50 € HT
- Charpente couverture zinguerie – lot 2 : Entreprise TMP pour un montant de 2780,37 € HT
- Menuiserie – lot 3 : entreprise GUIRAUD pour un montant de 10552,90 € HT
- Campanaire – lot 4 : entreprise BODET pour un montant de 30 913,44 € HT
- Serrurerie – lot 5 : entreprise BATAILLOU pour un montant de 11 220 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 102 674,21 € HT, l'estimation des travaux était de 102 984,90 € HT.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises proposé par la commission d'appel d'offre et donne pouvoir à Monsieur la maire de signer les marchés correspondants.

04 02 2016 Travaux cour école – Plan de financement – demande de subventions – Annule et remplace la délibération du 11-07-2016 :

03 05 2016 Travaux de rénovation cour primaire du groupe scolaire Plan de financement : Demande de subvention :

Les travaux de rénovation de la cour primaire du groupe scolaire sont inscrits au budget primitif de la Commune et le montant a été abondé par décision budgétaire modificative :

Travaux à exécuter :

| | |
|---|----------------------|
| Modification des portails devis ACERTIM | 1 896,00 € HT |
| Interphone Vidéo portier devis BARTHES | 1 671,35 € HT |
| Sirène devis BARTHEZ | <u>1 826,21 € HT</u> |
| Sous total sécurité | 5 393,26 € HT |
| | |
| Travaux clôture (Régie) | 10 000,00 € HT |
| Réfection réseaux + gaines sécurité devis COLAS | 7 817,00 € HT |
| Réfection enrobées devis COLAS | 18 949,00 € HT |
| Enrobées arbres devis DIACO | <u>3 341,00 € HT</u> |
| TOTAL | 45 500,86 € HT |

Plan de financement :

| | |
|--|-----------------------|
| Subvention ETAT FIPD : 5393 € HT * 20% | 1 079,00 € HT |
| Subvention Conseil Départemental : 27683 * 25% | 6 921,00 € HT |
| Autofinancement : | <u>37 500,86 € HT</u> |
| TOTAL | 45 500,86 € HT |

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et les demandes de subvention au Conseil Départemental et à l'ETAT.

04 03 2016 : Rachat de la concession LUKASIEWICZ :

Monsieur Henri Lukasiewicz demande à la Mairie de racheter la concession qu'il avait achetée au cimetière de Castelnau de Lévis le 21 novembre 1986 pour un montant de 720 francs.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de racheter la concession de Monsieur LUKASIEWICZ pour un montant égal au prix d'achat soit 137,37 €.

04 04 2016 : délégation au Maire pour les marchés :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour passer les marchés après la décision de la commission d'appel d'offre.

Questions diverses :

- La c2a met à disposition de la commune une nouvelle épareuse avec un nouveau chauffeur, la précédente de fonctionnant plus.
- Termites : l'expert confirme le tarif de 50 à 60 € pour le diagnostic. Le Conseil Municipal décide d'élargir le périmètre de diagnostic à toute la Commune et de plafonner annuellement le nombre de foyer diagnostiqués. Ce nombre sera décidé au moment du vote du budget.
- Le bulletin municipal est en préparation
- PLU l'enquête publique se termine le 19 octobre 2016.